



Parc national de La Réunion

Secteur Est

Agents d'entretien des espaces naturels (4)

1. Conditions d'accès

Poste en contrat court, renfort de catégorie C

Date de prise de poste : **01 juillet 2024**

2. Durée et type de contrat

Contrat de vacance d'une durée de 5 mois.

3. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un projet d'établissement pluriannuel, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement. Ce dernier est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- 1 siège situé à la Plaine-des-Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques ;
- 4 services territoriaux dits « secteurs », installés à la **Plaine-des-Palmistes (Secteur Est)**, Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Service d'affectation des 4 postes : secteur Est.

Résidence administrative : Maison du Parc national, La Plaine-des-Palmistes.

4. Nature de l'activité

Sous la responsabilité fonctionnelle et organisationnelle du chef d'équipe désigné, les agents d'entretien des espaces naturels auront pour mission :

- Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité
- Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites.

Activités principales

Futur espace public Maison du parc / Domaine des Tourelles

- Quoi : réouverture des sentiers du site, puis lutte contre EEE (espèces exotiques envahissantes) ciblées par coupe ou arrachage manuel en fonction de l'espèce ;
- Pourquoi : progression facilitée lors des prochaines études et début de mobilisation des habitants de La Plaine-des-Palmistes ;

- Où : Maison du Parc, La Plaine-des-Palmistes.

Jardin de la Maison du parc existant

- Quoi : entretien du jardin par lutte contre EEE ciblées par coupe ou arrachage manuel en fonction de l'espèce, puis création de potées fleuries pour intérieur et extérieur avec financement propre du secteur ;
- Pourquoi : accueil qualitatif des partenaires et publics ;
- Où : Maison du Parc, La Plaine-des-Palmistes.

Autres activités

Chantiers de lutte interne du secteur (3)

- Quoi : reprise rapide des zones de lutte ;
- Pourquoi : valoriser les efforts passés et diversifier les activités de l'équipe d'entretien ;
- Où :
 - Cambourg (Saint-Benoît), 30 minutes de marche d'approche ;
 - Oratoire Sainte-Thérèse (Saint-Joseph / Le Tampon), 20 minutes de marche d'approche ;
 - Mare à Boue (Le Tampon), 45 minutes de marche d'approche.

Autres chantiers équivalents sur le secteur Est, qui pourraient être ouverts pendant la durée du contrat, notamment au Gîte du volcan (Sainte-Rose).

Une formation de base à la reconnaissance d'espèces indigènes, à la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et plus généralement aux milieux naturels sera apportée aux agents d'entretien à chaque chantier par l'agent du Parc référent, en fonction des besoins du chantier.

5. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

- Relations permanentes avec le chef d'équipe désigné au sein du secteur, qui assure la cohésion des agents d'entretien et suit leurs missions de proximité ;
- Relations occasionnelles avec les autres agents du secteur d'affectation, qui ont assuré le suivi des différents chantiers décrits plus bas ;
- Relations ponctuelles avec le technicien d'encadrement et la responsable du secteur d'affectation - ou de son adjoint en cas d'absence -, qui assurent respectivement la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique de l'équipe du secteur.

Les agents se conforment impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et la note de sécurité terrain.

6. Savoir-faire requis, conditions et moyens d'exercice

Savoir-faire

Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité

- Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites (protection classement cœur de parc national) ;
- Prévenir les risques naturels sur le site (incendies, inondations, glissements de terrain) ;
- Contrôler les équipements, les accès pour tous, pour prévenir les risques du public ;
- S'assurer du bon fonctionnement d'un équipement, d'un matériel ;
- Prendre connaissance et appliquer des consignes d'HSST ;
- Utiliser les matériels et équipements de protection individuelle ou collective ;
- Signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées ;
- Appliquer les règles de stockage, de manipulation et d'évacuation des déchets et produits dangereux selon la réglementation.

Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites

- Exécuter le plan ou contrat de gestion du site ;

- Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles ;
- Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail ;
- Réaliser des tailles saisonnières, des tailles topiaires, un entretien des végétaux et des arbres de petite taille ;
- Tondre les pelouses et les prairies ;
- Valoriser la flore indigène et la biodiversité ;
- Mettre en œuvre un plan de désherbage global du site à l'aide de techniques alternatives et de traitements phytosanitaires si nécessaire ;
- Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits ;
- Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables ;
- Entretienir les regards, les mares, les bassins, les fontaines, les réseaux ;
- Gérer les déchets produits sur le site et les valoriser dans les filières appropriées.

Savoir-être

- **Capacité à travailler en équipe ;**
- **Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières** (sur terrains naturels variés, par tout temps).

Savoirs

Savoirs socio-professionnels :

- Fondamentaux sur la biodiversité, la faune et la flore : les espèces et habitats, la trame verte et bleue ;
- Plans de gestion des sites (exigences réglementaires, scientifiques et techniques), référentiel national d'écogestion et labels ;
- Techniques et pratiques de gestion différenciée : taille douce, sélection dirigée, techniques alternatives au désherbage chimique, techniques de plantation, tonte ou fauchage, etc. ;
- Fondamentaux et obligations sur les sites historiques, espaces naturels et agricoles protégés ;
- Notions en voirie et réseaux divers (VRD) ;
- Techniques de débroussaillage et de désherbage ;
- **Aptitude au travail manuel en site isolé ;**
- **Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et milieu naturel ;**
- Gestes et postures au travail ;
- Règles d'utilisation des produits, des équipements et des matériels ;
- Règles et consignes de sécurité ;
- Équipements de protection et de sécurité collectifs et individuels.

Savoirs généraux :

- Instances, processus et circuits de décision d'établissement public ;
- **Bonne condition physique ;**
- **Permis B manuel obligatoire** avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones de chantier.

Conditions générales

- Travail en extérieur. La quasi-intégralité des missions sera effectuée en extérieur, in situ dans le milieu naturel ;
- Déplacements sur sites. Des déplacements quotidiens piétons ont lieu principalement dans le jardin de la Maison du parc, et son extension. Des déplacements ponctuels véhiculés sont à prévoir sur d'autres sites du secteur Est, voir plus bas. Certains chantiers sont accessibles après une **marche d'approche**, avec outils, **de 20 à 45 minutes** ;
- Rythme de travail souple en fonction de la météo ou des impératifs de service ;
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits.

Facteurs de pénibilité

- Disponibilité lors d'opérations et d'événements exceptionnels, astreintes (inondation, tempête, etc.) ;
- Utilisation de matériel bruyant et dangereux ;
- Port d'équipements de protection individuelle (gants, chaussures, combinaison ou blouse, lunettes, etc.).

Facteurs de risques professionnels

Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la/des catégories suivantes :

- Contraintes physiques marquées ;
- Environnement physique agressif ;
- Rythmes de travail.

Moyens techniques particuliers

- Petits matériels de lutte contre les EEE (espèces exotiques envahissantes), tels que sabres, pioches, ébrancheurs et sécateurs ;
- Éventuels petits matériels d'entretien (débroussailleuse, tronçonneuse, faucheuse, tondeuse, souffleuse, instruments de mesure, etc.), en fonction d'habilitations déjà acquises ;
- Gros matériel (véhicule citadin, véhicule tout terrain, etc.).

7. Localisation des postes

Résidence administrative de l'antenne du **Secteur Est** : Maison du parc national, 258 rue de La République 97431 La Plaine-des-Palmistes.

8. Conditions de rémunération

Contractuel de niveau 1, catégorie C.

9. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le **02 juin 2024**.

La candidature composée d'un curriculum vitae et de la **date de disponibilité** est à transmettre **exclusivement** à l'adresse courriel suivante : cannelle.phillipps@reunion-parcnational.fr.

Prise de poste : au plus tard le **01 juillet 2024**

Personne à contacter pour information :

Madame Cannelle PHILLIPPS – Responsable du secteur Est
cannelle.phillipps@reunion-parcnational.fr, 02 62 56 13 14.